

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 28 JANVIER 2021

DEL-2021-02

L'An deux mille vingt et un, le vingt-huit janvier, à 15 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 21/1/2021, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

Etaient présents ou en visioconférence :

Mmes MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, AMOUDRY, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DEAGE, GENOUD, GILLET, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avaient donné pouvoir :

Mme DETURCHE.

M. CHASSAGNE.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, BOUCHET.

MM. BAUD-GRASSET, DESCHAMPS, FRANCOIS, MATHIAN, OBERLI.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, GIZARD, GUILLON, KHAY, MALLET, PERRILLAT, POQUET,

MM. BAILLY, CHALLEAT, GAL, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 26

Présents : 17

Représenté par mandat : 2

Objet : COMMUNE D'ANNECY - RUE DE LA PAIX - AMENAGEMENT DE VOIRIE ET MODERNISATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE.

Exposé du Président,

Par délibération en date du 20 février 2020, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE et la commune d'ANNECY pour les travaux d'aménagement rue de la Paix. La commune d'ANNECY entreprend des travaux de piétonisation d'une partie de la rue de la Paix sur son tronçon compris entre l'entrée du parking Carnot et la rue Président Favre.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE procède à la modernisation du réseau d'éclairage public.

Conformément à la convention de groupement de commandes, la commune, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée telle que définie par les articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, en vue d'attribuer les marchés de travaux.

La consultation comprend 2 lots.

- **LOT N°1 : « TERRASSEMENT, VRD, REVETEMENTS »**
- **LOT N°2 : « GENIE ELECTRIQUE »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 14 janvier 2021 a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses suivantes :

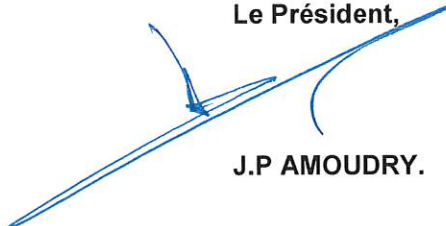
- **Lot n°1** : Le groupement d'entreprises MITHIEUX TP/ Alpes Pavage pour un montant de 268.205,10 euros H.T.
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 18.922,79 euros H.T.
- **Lot n°2** : L'entreprise GUY CHATEL pour un montant de 16.171,08 euros H.T.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour le marché à conclure pour le lot n°1 avec le titulaire retenu, et à autoriser le Président à signer le marché relatif aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE,
2. à donner leur accord pour le marché à conclure pour le lot n°2 avec le titulaire retenu et à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

J.P AMOUDRY.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE